



**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE

-----  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53  
E-mail : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

A Madame la Rectrice  
de l'Académie de Limoges

Objet : Conditions de recrutement des AESH

Madame la Rectrice,

Suite aux demandes répétées des représentants de la FSU et de la tenue de plusieurs groupes de travail, vous aviez pris l'engagement de proposer aux personnels AESH la signature d'avenants à leur contrat, pour 3 ans, avant les congés d'été. Face aux contraintes techniques, vous vous étiez engagée à minima à envoyer une lettre de "promesse d'embauche" spécifiant la quotité de travail, le lieu de travail ainsi qu'une durée de contrat de 3 ans.

Or, il est manifeste en ce début d'année scolaire que les engagements ne sont pas tenus pour les personnels accompagnants des élèves en situation de handicap. En effet, plusieurs retours nous ont été transmis nous indiquant de sérieux dysfonctionnements dans le recrutement, la rédaction et la signature des contrats dans le département de la Creuse.

**Pour les personnels initialement recrutés par les EPLE :**

Nous sommes en présence de personnels qui ont reçu fin juin 2019 une lettre de licenciement dans leur établissement assortie au mieux d'un engagement d'une reprise de contrat par le lycée Jean Monnet de Limoges - engagement pris par l'ancien employeur ! Depuis ils n'ont reçu aucune information concernant leur nouvelle affectation, leur temps de travail, leur employeur et n'ont signé aucun contrat de travail. Pourtant ces personnels se sont rendus auprès des élèves pour les accompagner lors de leur rentrée scolaire sans savoir s'ils pourront honorer la notification de la MDPH.

**Pour les personnels recrutés par la DSDEN :**

N'ayant reçu aucune information de l'administration les personnels ont effectué leur pré- rentrée dans les établissements dans lesquels ils occupaient un poste l'année scolaire précédente. Le jour de la rentrée, ils n'avaient toujours pas d'information relative à leur affectation, leur quotité de travail et aucune perspective de signature de leur contrat.

En cette fin de semaine, les choses semblent enfin s'accélérer pour la signature des contrats de travail. Les personnels sont enjoins à venir signer leur contrat de travail la veille pour le lendemain, parfois à plus d'une heure de route de leur lieu de travail ! Il leur est indiqué que s'ils ne viennent pas dans les délais imposés, ils ne pourront pas être payés en fin de mois.

Nous avons vainement essayé de joindre les services de l'Inspection Académique ainsi que Monsieur le Secrétaire général et Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

De plus, lors de la mise en place des PIAL, vous nous aviez indiqué qu'un ETP d'AESH était injecté sur chacun des PIAL notamment pour permettre la coordination des personnels et des emplois du temps.

Sur le PIAL d'Aubusson, l'ETP supplémentaire avait permis d'augmenter en cours d'année la quotité de travail des personnels en poste.

Or, il apparaît en cette rentrée que le moyen alloué à la coordination soit retiré et que l'Inspection Académique de la Creuse s'apprête à réduire la quotité de travail de 5 personnels du PIAL d'Aubusson :

- Virginie Bourderie : son contrat de 66% reviendrait à 58%,
- Sylvie Martin : son contrat de 75% reviendrait à 50%,
- Véronique Cecchetti (en CDI) : son contrat de 75% reviendrait à 50%,
- Valérie Lafrique : son contrat de 75% reviendrait à 58%,
- Sophie Bataille : son contrat de 75% reviendrait à 50%.

Cette situation ne nous semble pas acceptable et est contraire aux engagements pris.

Par ailleurs, avec la dotation présumée allouée au PIAL d'Aubusson, les besoins d'accompagnement identifiés ne pourraient pas être couverts.

Il y a une réelle urgence puisque les personnels sont sollicités pour signer leur contrat de travail ce mardi 10 septembre.

Enfin, les personnels qui sont allés signer leur contrat de travail repartent... sans exemplaire de leur contrat !!!

Autant de situations qui ne nous semblent acceptables pour des personnels dans la précarité particulièrement dévoués et engagés dans leurs missions au service de la réussite de tous les élèves.

Nous vous demandons donc de bien vouloir faire le nécessaire pour que :

- les personnels puissent signer leur contrat de travail dans un délai court mais en proximité de leur lieu de travail –par exemple dans le collège de secteur, ou par voie électronique
- un exemplaire de leur contrat de travail leur soit remis à la signature,
- les personnels ne soient pas victimes d'une réduction de leur quotité de travail que rien ne justifie et pour que les besoins identifiés des élèves soient couverts,

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Madame la rectrice, mes sincères salutations.

Le secrétaire départemental  
Luc Marquès

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' and 'M' followed by the name 'Luc MARQUÈS' in capital letters.